



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DU NUMÉRIQUE

Centre à Compétence Nationale d'Ingénierie et de Servitudes

MÉMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au bénéfice du centre de :

| Dossier | Commentaires |
|---|--|
| <p>1 – <u>Emplacement du centre.</u></p> <p>Département Commune de</p> <p>Lieu dit Coordonnées géographiques Longitude : Latitude : Altitude : mètres NGF</p> <p>2 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes.</u></p> <p>Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 62 et art. R 28 à R 29).</p> | <p>Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.</p> <p>Station de terre du ministère de l'intérieur.</p> |

| Dossier | Commentaires |
|---|---|
| <p>4 – <u>Étendue et nature des servitudes projetées.</u></p> <p>4a – Limites de la zone de servitudes.</p> <p>Il sera créé autour du centre une zone de servitudes de mètres dont les limites sont figurées en BLEU sur les plans joints.</p> <p>4b – Interdiction.</p> <p>Dans la zone de servitudes, il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.</p> <p>En outre, il est également interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre ou d'apporter des modifications à ce matériel, sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.</p> | <p>Service à consulter seulement pour demande de dérogation :</p> |

Ministère de l'Intérieur

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ELECTROMAGNETIQUES

Station Hertzienne SAINT-MELOIR-DES-ONDES/LA CROI

N° Plan : 007 AUT-035-PT1

Informations de la Station Hertzienne
SAINT-MELOIR-DES-ONDES/LA CROI

N° ANFR : 035 014 0195

Coordonnées géographiques
(Latitude, Longitude)
(48° 37' 39,40" N, 001° 54' 57,40" O)

Altitude **57 mètres (NGF)**

Servitudes de Protection Contre les Perturbations
Electromagnétiques

1 Zone de Servitudes de 1500 mètres de rayon

Communes Grevées de Servitudes par Départements

35 - ILLE-ET-VILAINE :
35122 - La Gouesnière
35299 - Saint-Méloir-des-Ondes
35306 - Saint-Père-Marc-en-Poulet

Service Editeur des Plans

Secrétariat général
de la zone de défense et de sécurité sud

Secrétariat général pour l'administration
du ministère de l'intérieur sud

Direction des Systèmes d'Information
et de Communication

Centre à Compétence National
en Ingénierie et Servitudes
17 Rue du Rempart St-Etienne
31100 TOULOUSE

L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement
de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des
obstacles existants ne soit envisagée

Services à consulter seulement pour demande de
dérogation

Monsieur le Préfet de la zone de défense OUEST
S.G.A.M.I. OUEST
D.S.I.C.
28 rue de la Pilate
CS40725
35207 RENNES CEDEX 2

LEGENDE

-  Equipement
-  Zone de servitude
-  Niveau Communal
-  Niveau Départemental

Echelle du plan : 1/15000

